



ÉPARGNE SALARIALE

du 22 mai au 5 juin

1 Placement de la participation et/ou de l'intéressement

Participation	Intéressement
3000,78 € (en moyenne)	2444 € (en moyenne)

Paiement (salaire de juin)

- CSG/CRDS 9,7 % + autres cotisations sociales
- prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu



PERCOL

- **abondement 80 % (max 600 € brut)**
- CSG/CRDS 9,7 %
- blocage jusqu'à la retraite (ou cas de débloquages anticipés)

PEG

- sans abondement
- CSG/CRDS 9,7 %
- blocage 5 ans (ou cas de débloquages anticipés)



Pour chaque Plan, choix du fonds d'accueil lors du placement. Puis arbitrages possibles entre les différents fonds tout au long de l'année.

Placements à réaliser via **Amundi**

2 Versements du CET vers le PERCOL

CET



- Court Terme
- Long Terme

- CSG/CRDS 9,7 % + autres cotisations
- blocage jusqu'à la retraite (ou cas de débloquages anticipés)

Pour les 10 premiers jours :

- **abondement 40 %**
- **pas d'impôt sur le revenu**

À réaliser via MyHR / Services.
Une autre campagne aura lieu en novembre.

Les versements volontaires vers PERCOL (abondés) et PEG sont désormais possibles toute l'année via **Amundi**.

